

## **Journée internationale de la diversité biologique 2022 : la Convention de Berne est l'outil du CdE pour garantir que les Hommes, la nature et la vie sauvage puissent partager un avenir.**

**Strasbourg, 22 mai 2022** : Selon la liste rouge de l'UICN, plus de 40 000 espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction dans le monde. Cela concerne par exemple 26% des mammifères, 41% des amphibiens et 13% des oiseaux. Les principales menaces sont dues au fait que leurs habitats disparaissent ou se modifient à cause de l'intervention de l'Homme, par exemple la déforestation ou le changement climatique issu de l'activité humaine.

À l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique et de son thème "Construire un avenir commun pour toutes les formes de vie", nous souhaitons sensibiliser l'opinion publique à cette question et encourager les efforts collectifs en faveur d'une planète où la vie est florissante, dans l'intérêt des Hommes et de la nature !



La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ([Convention de Berne](#)), signée par 50 pays européens et non européens, vise à assurer la conservation des espèces de faune et de flore sauvages et de leurs habitats, en accordant une attention particulière aux espèces menacées et vulnérables. Pour ce faire, l'une de ses activités principales consiste à examiner les plaintes de la société civile qui estime que leurs gouvernements entreprennent des actions qui mettent en danger leur biodiversité. Ces plaintes deviennent des [dossiers](#) que le Comité permanent de la Convention peut ensuite examiner. Sur la base de ces dossiers, nous pouvons constater que les espèces protégées par la Convention de Berne sont actuellement menacées par des projets énergétiques tels que la fracturation et l'exploitation minière, les travaux d'infrastructure et de construction (aéroports, ports, routes, urbanisation), l'agriculture, la pêche, la foresterie, le tourisme, la pollution, l'empoisonnement, l'abattage, la chasse, une protection juridique ou une application inadéquate et une mauvaise gestion des côtes. Compte tenu des menaces qui pèsent sur la faune et les habitats menacés, de l'augmentation de la population humaine et du déclin de la biodiversité mondiale, il est évident que l'un des principaux défis de l'avenir est de trouver des moyens pour que les humains et la nature partagent l'espace limité de notre planète d'une manière qui soit bénéfique pour chacun. C'est la raison pour laquelle la devise de la Journée de la biodiversité de cette année correspond parfaitement au travail de la Convention de Berne.

A chaque fois qu'une violation de la Convention est signalée, le Comité permanent étudie les moyens pour réduire cette menace, par exemple en sensibilisant le pays concerné, en recueillant des idées pour aider le pays à réduire cette menace, en faisant appel à ses groupes d'experts, par exemple sur la conservation des oiseaux ou des tortues marines, ainsi qu'en procédant à des expertises sur les lieux. **Avec ces instruments, la Convention de Berne est l'outil du Conseil de l'Europe le plus appliqué pour la conservation des espèces et de leurs habitats naturels.** Actuellement, la Convention travaille sur plus de 40 dossiers actifs pour la conservation d'espèces telles que l'outarde canepetière (*Otis tarda*), la tortue caouanne (*Caretta caretta*), ou le lynx des Balkans (*Lynx lynx balcanicus*). La Convention de Berne facilite également la conservation d'habitats entiers au sein de son [Réseau Émeraude](#).

Bien que le travail de conservation de la biodiversité et des habitats soit particulièrement complexe et que les pays contractants doivent trouver un équilibre entre les intérêts environnementaux et les intérêts sociaux et économiques, il existe des exemples de réussite dans le cadre de la Convention de Berne ! Un exemple est celui de la Géorgie, qui a trouvé un espace de dialogue entre les décideurs politiques, les scientifiques et la société civile, de sorte qu'aujourd'hui, nombre de ses espèces endémiques et rares sont reconnues et protégées par des réglementations nationales et internationales. Cela est dû à l'intégration par le pays de ses parcs nationaux aux sites du réseau Émeraude paneuropéen, fruit d'un effort scientifique, politique et social de près de trois décennies. En rendant hommage aux efforts des nombreux représentants, experts et consultants impliqués et en manifestant son espoir de contribuer continuellement à la construction d'un avenir partagé pour toujours, la Convention de Berne souhaite à tous une très bonne Journée internationale de la diversité biologique !

Pour plus d'exemples, visitez le [site Web du 40e anniversaire](#) de la Convention ou le [site Web de Voices of Nature](#).